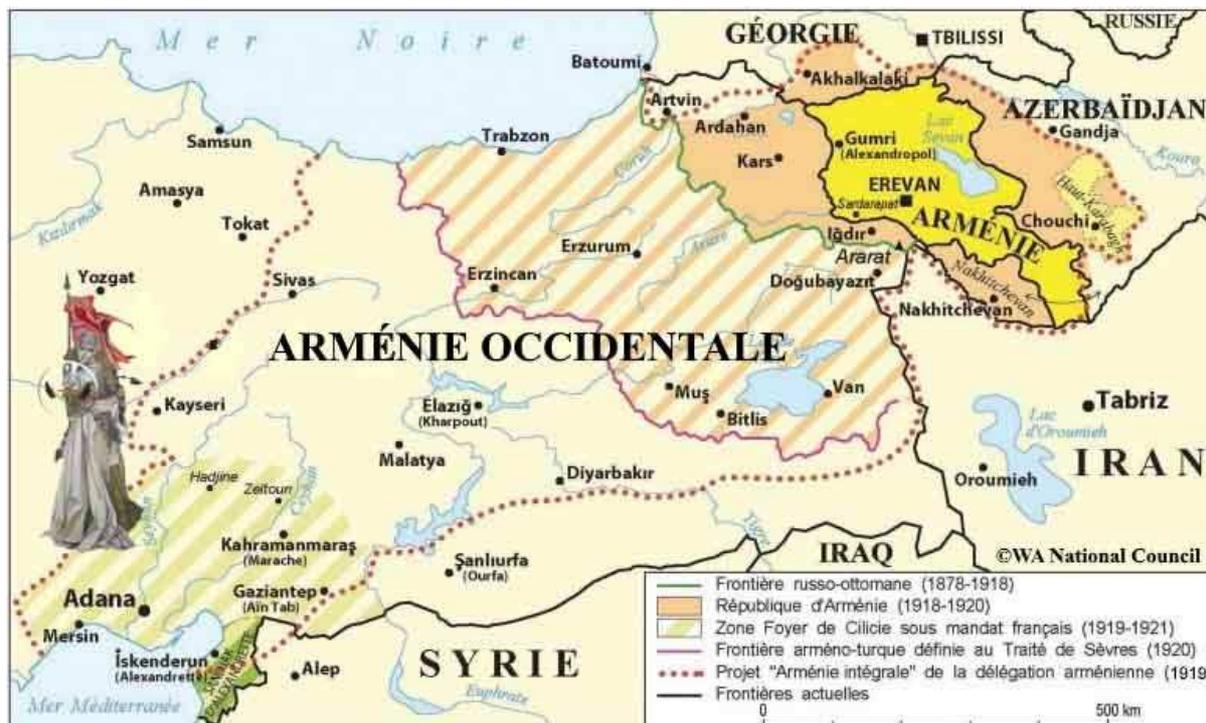


La Turquie, l'Arménie Occidentale et les républiques du Caucase du Sud



WESTERN ARMENIA - Le 13 octobre 1921, les accords de Kars ont été signés dans la ville de Kars, en Arménie Occidentale. Cet accord redéfinit, en faveur de la Turquie, la frontière entre Kars-Ardahan et Artvin entre la Turquie, les républiques du Caucase, la Géorgie, l'Arménie (Orientale) et l'Azerbaïdjan, une région qui avait été retirée de la Turquie par le traité de paix de Sèvres datant de la Première Guerre mondiale. Bien que des tendances irrédentistes dans les républiques du Caucase, désormais indépendantes, souhaitent invalider la revendication turque, elles sont freinées par les réalités actuelles.

Le Traité de Sèvres (10 août 1920) puis la Sentence arbitrale du Président Woodrow Wilson (22 novembre 1920), qui divisaient les territoires de l'empire ottoman défait, délimitaient *notamment* la frontière entre le nouvel État turc et ses voisins du nord-est, l'Arménie Occidentale, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. L'accord n'était pas favorable à la Turquie, qui avait perdu la région de Kars sous la domination chrétienne (Géorgie et Arménie Occidentale).

Grâce à une diplomatie astucieuse, les hommes d'État turcs ont réussi à inverser la tendance. Le jeune régime soviétique de l'époque cherchait désespérément à faire reconnaître sa légitimité par la communauté internationale et était donc prêt à céder la région (Arménie Occidentale) à la Turquie en échange d'une reconnaissance.

Cet accord a été officialisé dans l'accord de Moscou du 16 mars 1921. La perte de ces terres n'a pas été particulièrement douloureuse pour Moscou, car il ne s'agissait pas de territoires russes, mais arméniens et géorgiens. La Géorgie et l'Arménie Orientale (l'Azerbaïdjan était également partie à l'accord, mais plus à l'Est) étaient plongées dans un processus de soviétisation angoissant qui entraînait de nombreuses querelles internes. Ils n'étaient donc pas en position de résister aux ordres dictés par Moscou à leurs dépens.

En 1945, Joseph Staline et le vice-Premier ministre Lavrentiy Beria, tous deux de nationalité géorgienne, tentèrent de reconquérir ces provinces (Arménie Occidentale) perdues. Ils ont ainsi refusé de renouveler le traité d'amitié et de neutralité signé par les deux pays en 1925. Il déclarait qu'un renouvellement ne pourrait avoir lieu qu'après le règlement des revendications géorgiennes et arméniennes sur les territoires contrôlés par la Turquie. Cet effort a duré jusqu'à la mort de Staline en 1953. Il a échoué en raison de l'incorporation de la Turquie dans l'OTAN et du soutien qu'elle a reçu par la suite d'autres membres de l'OTAN,

en particulier des États-Unis, qui ont retiré leur soutien à la revendication arménienne sous prétexte que l'Arménie (Orientale) avait perdu son indépendance lors de son incorporation à l'URSS.

Après l'effondrement de l'Union soviétique en 1991 et la résurgence des États indépendants que sont la Géorgie, l'Arménie Orientale et l'Azerbaïdjan, cette question frémissante a refait surface.

Plusieurs revendications révisionnistes circulent aujourd'hui dans le but de saper la validité de l'Accord de Kars, signé le 13 octobre 1921 dans le prolongement de l'Accord de Moscou du 16 mars 1921. Ils comprennent les éléments suivants:

- L'accord a expiré en 1945 avec la fin du Traité d'amitié et de neutralité entre la Russie et la Turquie (qui n'a jamais été renouvelé).
- Les principaux signataires du traité, la République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFSR) et la Grande Assemblée nationale de Turquie, sont des entités politiques disparues, de sorte que l'accord n'est plus contraignant.
- La Géorgie non indépendante et l'Arménie Orientale non indépendante, qui est le principal responsable de l'accord, ont été contraintes de s'y conformer.
- Les termes du traité, qui stipule le contrôle turc sur Kars-Artvin-Ardahan, sont en contradiction avec les termes du Traité de Sèvres, qui ont déjà fait l'objet d'une application entre autres relativement aux mandats de la France et de la Grande-Bretagne avant sa ratification.

La situation dans le sud du Caucase aujourd'hui

L'Azerbaïdjan: Deux des trois États indépendants du Caucase du Sud, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, ont intérêt à maintenir le statu quo actuel en ce qui concerne leurs frontières avec la Turquie. Aux termes de l'Accord de Kars et contrairement au Traité de Sèvres, le district du Nakhitchevan (5 500 km², 444 000 habitants) a été créé comme une enclave autonome sous mandat de la République d'Azerbaïdjan, qui n'a pas eu à céder de territoire à la Turquie. Les relations azerbaïdjanaises-turques ont toujours été fortes et chaleureuses, au point qu'elles sont parfois définies comme «une nation avec deux États». Les relations énergétiques en cours des deux États, en plus du soutien d'Ankara à la position azerbaïdjanaise sur la question du Nagorno Karabagh (Artsakh), veille à ce que la République d'Azerbaïdjan, qui était l'un des signataires de l'accord de Kars, continue d'appuyer les termes pro-turcs de l'accord. Sur la base du Traité de Sèvres, la frontière Est entre l'Arménie (Occidentale) de 1920 incluant l'Artsakh et de l'Azerbaïdjan reste une question non résolue à ce jour.

La Géorgie : la Géorgie a dû céder Artvin à la Turquie conformément à l'accord de Kars et contrairement au Traité de Sèvres, mais a reconquis la région d'Adjarie autour de Batumi en tant que république autonome à l'intérieur des frontières de la Géorgie. En raison de l'importance économique beaucoup plus grande de la région d'Adjarie par rapport à Artvin et de la tentative actuelle des autorités géorgiennes de toutes les allégeances politiques de renforcer leurs relations avec la Turquie, la Géorgie préférera éviter toute sorte de révision des termes de l'accord de Kars à l'approche de son 101^e anniversaire. La frontière de la Géorgie étant à ce jour encore une question non résolue avec l'Arménie Occidentale et l'Arménie Orientale (une des raisons de la visite de Salomé Zourabichvili présidente de la Géorgie à Erevan, le 13 mars 2019).

L'Arménie (Orientale) : Selon les termes de l'accord de Kars imposé à l'Arménie Orientale par Moscou, le pays a cédé un territoire (l'Arménie Occidentale reconnue comme Etat en 1920) à la Turquie, qui ne lui appartenait pas, tel qu'il avait été défini par le Traité de Sèvres. La tentative de l'Arménie Orientale de conquérir ces territoires via l'Union soviétique en 1945-1953 a non seulement échoué, mais a également entraîné la perte du soutien occidental pour la cause arménienne. L'appel irrédentiste sur le tard en faveur d'une révision de l'accord de Kars est donc plus fort en Arménie Orientale qu'en Arménie Occidentale, provenant principalement de quelques partis politiques.

Rappelons que, le 29 décembre 1917, le Conseil des Nationalités de l'Union Soviétique a proclamé le droit des Arméniens de l'Arménie turque (Arménie Occidentale) à l'autodétermination jusqu'à leur indépendance, et que depuis le 19 janvier 1920, l'Arménie Occidentale, est un Etat reconnu indépendant *de facto* à la Conférence de Paris sur la base de l'article 434 du traité de Versailles lui-même ratifié le 10 janvier 1920 et *de jure* le 11 mai 1920 à la Conférence de San Remo par le Conseil Suprême des Alliés dont sa frontière avec la Turquie a fait l'objet d'une sentence arbitrale par le Président des Etats -Unis Woodrow Wilson, le 22 novembre 1920, comprenant les provinces de Bitlis, Van, Erzerum et Trebizond, mais non reconnue par les instances onusiennes parce qu'elle est occupée par la Turquie.

La Turquie a reconnu l'Arménie Occidentale puis l'a occupé.

Rappelons que, de 1894 à 1923 dans les territoires occupés de l'Arménie Occidentale, la population autochtone arménienne a subi un génocide perpétré par trois gouvernements successifs turcs.

La ville de Karin (Erzerum) est la capitale officielle de l'Arménie Occidentale reconnue par les puissances alliées en 1920.

WAN